



*Mairie de
Boissy La Rivière*

PROCÈS VERBAL
Séance du jeudi 21 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt et un mars à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Présents : COCHET Patrice - GAUFILLET Bruno - HERBELLOT Christine - KOUMAH Laetitia - LEROUX Dominique - MENDES MARTINS Maria Hélène – GARRIGOU Olivier
LEGRIS Stéphanie – SENS OLIVE Georges

Absents excusés : Véronique LOYER – Jean-Marc THUAU

et ont donné pouvoir :

Jean-Marc THUAU à Christine HERBELLOT

Véronique LOYER à Dominique LEROUX

Secrétaire de séance : Georges SENS OLIVE

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Validation des PV de la séance du 30 janvier 2019

- 1/ Approbation compte administratif - commune
 - 2/ Approbation compte administratif - assainissement
 - 3/ Affectation des résultats - commune
 - 4/ Affectation des résultats - assainissement
 - 5/ Vote des taux
 - 6/ Vote part assainissement
 - 7/ Subventions aux associations année 2019
 - 8/ Aide aux transports
 - 9/ Tarification des salles
 - 10/ Aide communautaire 2019
 - 11/ Subvention SIEGE
 - 12/ Bail restaurant
 - 13/ Aide à l'investissement culturel – Haute Auberge
- Informations diverses

Le Conseil Municipal valide et signe le procès-verbal du 30 janvier 2019

1/ Approbation du compte administratif et du compte de gestion Commune 2018

Monsieur le Maire propose d'examiner le compte administratif 2018 dressé par la Mairie, et qui est en concordance avec le compte de gestion 2018 de la Trésorerie.

Il donne lecture du compte administratif 2018 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 474 175.52 €

Recettes : 470 921.10 €

Résultat de l'exercice : - 3 254.42 €

Excédent reporté : + 374 600.15 €

EXCEDENT DE CLOTURE : + 371 345.73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 189 233.59 €
Recettes : 218 964.37 €
Résultat de l'exercice : + 29 730.78 €
Déficit reporté : - 111 222.41 €

DEFICIT DE CLOTURE : - 81 491.63 €

RESULTAT D'EXECUTION = + 289 854.10 €

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire afin que ce dernier invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2018.

Après que Monsieur le Maire ai quitté la salle, Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2018.

Le conseil après en avoir délibéré, **APPROUVE** le compte administratif 2018

2/ Approbation du compte administratif et du compte de gestion Assainissement 2018

Monsieur le Maire propose d'examiner le compte administratif 2018 dressé par la Mairie, et qui est en concordance avec le compte de gestion 2018 de la Trésorerie.

Il donne lecture du compte administratif 2018 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 79 005.60 €
Recettes : 87 228.93 €
Résultat de l'exercice : + 8 223.33 €
Déficit reporté : - 6 649.48 €

EXCÉDENT DE CLOTURE : + 1 573.85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 42 246.97 €
Recettes : 50 506.00 €
Résultat de l'exercice : + 8 259.03 €
Excédent reporté : + 13005.51 €

EXCÉDENT DE CLOTURE : + 21 264.54 €

RESULTAT D'EXECUTION = + 22 838.39 €

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire afin que ce dernier invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2018.

Après que Monsieur le Maire ai quitté la salle, Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2018.

Le conseil après en avoir délibéré, **APPROUVE** le compte administratif 2018 - assainissement

3/ Affectation des résultats - Commune

Au vu des résultats constatés dans chaque section, Monsieur le maire propose de :

- Reporter la totalité du résultat déficitaire d'investissement **81 491.63 €** au compte **001**
- Reporter le solde créditeur en report à nouveau soit **289 854.10 €** en fonctionnement au compte **002**.
- Affecter au compte 1068 la somme de **81 491.63 €**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** cette proposition.

4/ Affectation des résultats - Assainissement

Au vu des résultats constatés dans chaque section, Monsieur le maire propose de :

- Reporter la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement **1 573.85 €** au compte **002**.
- Reporter la totalité du résultat excédentaire d'investissement **21 264.54 €** au compte **001**.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** cette proposition.

5/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le taux des quatre taxes communales dont le produit se présente ainsi :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produits
Taxe Habitation	1 082 000	6.43	69 573
Foncier Bâti	741 300	12.20	90 439
Foncier non Bâti	68 600	37.90	25 999
CFE	-	-	-

TOTAL PRODUIT ATTENDU : 186 011.00 €

6/ Vote de la part assainissement – Prix du m3

Considérant l'augmentation du prix du m3 de l'eau décidée en Conseil Municipal lors du vote des tarifs à partir du second semestre 2016,

Considérant le maintien de l'équilibre budgétaire en 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés, de maintenir le prix du m3 assaini à 2.34 € et demande à notre Société fermière d'appliquer ce même tarif.

7/ Subventions associations - Année 2019

Le conseil municipal **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes prévues à l'article 6574 du budget primitif 2019

- Anciens Combattants..... 50 €
- Association Tennis Club de la Juine 100 €
- Association de gymnastique A.G.B 100 €
- Comité des Fêtes 500 €
- Association ARBRE de Vie 500 €
- Association Randscouts et Randguides..... 250 €

- Association TEAM MX LCR 150 €

8/ Aide transports scolaires

L'organisation en matière de transports scolaires ayant un impact financier important pour les familles, Monsieur le Maire propose qu'une participation de 50 euros soit allouée à chaque enfant utilisant les transports en commun, pour se rendre dans un établissement scolaire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve cette participation de 50 euros pour chaque élève justifiant de sa résidence sur le territoire de la Commune.

La famille devra présenter un titre de transport ou une facture acquittée accompagnée d'un RIB.

La subvention sera versée aux parents ayant la garde de l'enfant.

La présente délibération est applicable pour l'année scolaire 2018/2019 et 2019/2020.

9/ Tarifs location des salles

A compter du 1^{er} avril 2019

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des présents :

- **FIXE** le montant des recettes provenant des locations ainsi que les cautions d'utilisation annuellement pour chaque salle de la manière suivante :

SALLE MARC SANGNIER

Buccusiens	350 €
Extérieurs	800 €
Location de vaisselle	50 €
Cautions	600 €
Cautions pour non-respect du règlement	200 €
Forfait ménage	50 €

SALLE DE L'AUBERGE

Buccusiens	250 €
Extérieurs	550 €
Location vaisselle	50 €
Cautions	600 €
Cautions pour non-respect du règlement	200 €
Forfait ménage	50 €

SALLE DES VEILLÉES

Buccusiens	130 €
Extérieurs	200 €
Cautions	300 €
Cautions pour non-respect du règlement	200 €

(Cautions annulées en cas de location conjointe avec l'Auberge)

DORTOIRS

Buccusiens / Extérieurs	
Sans location de salle	15 €/lit
Avec location de salle	12 €/lit
Cautions	150 €

(A partir de 6 personnes)

Annulée en cas de location conjointe avec l'Auberge)

Cautions pour non-respect du règlement	200 €
--	-------

- **PREND** acte que la Trésorerie ayant mis en place le paiement via le site www.tipi.budget.gouv.fr, les locations sont payables après l'évènement et après réception du titre envoyé au débiteur.
- **DECIDE** que, du fait de l'encaissement des locations via internet, la commune restituera les cautions lorsque le règlement sera confirmé en Trésorerie.

10/ Demande aide communautaire 2019

A/ La commune a partiellement rénové les bâtiments de la mairie grâce à la mise en place d'un Contrat Rural en 2014, il convient de poursuivre le projet de rénovation et de sécurisation en intervenant sur la toiture de la chaufferie de la mairie.

Devis Entreprise SITZIA à Greneville en beauce

Rénovation toiture dépendance mairie 6 418.21 €

Coût total de l'opération : 6 418.21 € HT

B/ La Sente située entre la Rue des Sauciers et la Rue de la République est empruntée par beaucoup de promeneurs. Ce chemin est très raviné et dangereux, il convient d'intervenir pour sécuriser ladite sente en posant un tuyau d'évacuation des eaux de pluie et en créant un avaloir

Devis Entreprise PERROT à Abbeville la Rivière :

Terrassement et création d'un solin + pose tuyau évacuation et création avaloir
..... 3 214.00 €

Coût total de l'opération : 3 214.00 € HT

C/ Afin de sécuriser les abords des abris bus en centre bourg, il est nécessaire d'aménager les trottoirs d'accès

Devis Entreprise PERROT à Abbeville la Rivière :

Aménagement trottoir 4 301.00 €

Coût total de l'opération : 4 301.00 € HT

D/ Le Tennis Club de la Juine occupe les courts de tennis situés sur notre commune pour prodiguer leur enseignement et formation, et organiser leurs tournois. Les courts ont besoin d'être remis aux normes et ragrésés.

Devis Entreprise MAESTRO à Bethemont la Forêt

Mise aux normes et ragréage court de tennis 8 267.00 €

Coût total de l'opération : 8 267.00 € HT

COUT TOTAL DES OPERATIONS : 22 200.21 €

PLAN DE FINANCEMENT D'AIDE COMMUNAUTAIRE 2019

INVESTISSEMENTS 2019	DÉPENSES HT		Aides CCESE	%	Fonds propres	%
Rénovation et sécurisation toiture chaufferie	6 418.21 €		3209.10 €	50	3 209.11 €	50
Rénovation et mise en sécurité Sente Rue de la République	3 214.00 €		402.90 €		2 811.10 €	

Remise en état trottoirs Rue République	4 301.00 €			2 150.50 €	50	2 150.50 €	50
Rénovation court de tennis	8 267.00 €			4 133.50 €	50	4 133.50 €	50
TOTAUX	22 200.21 €			9 896.00 €		12 304.21 €	

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande d'aide communautaire d'aménagement et de développement
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans un délai maximum de 4 ans à compter de la date de visa du dossier par le contrôle de légalité et selon l'échéancier prévu,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations
- Le non commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action, sauf dérogation accordée par le Bureau, avant la notification du contrat préalablement approuvé par la Communauté de Communes de l'Etampois

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

11/ Demande subvention SIEGE – Remplacement renforcement en LED de l'éclairage public Route des Nations et Hameau de Mesnil Girault

Le syndicat de l'Energie proposant d'aider les communes pour le remplacement, renforcement et extension du réseau d'éclairage public aérien en LED pour les candélabres, la commune a fait réaliser des devis concernant le remplacement des lampes d'éclairage public par des modules à sources LED et sollicite le syndicat de l'énergie de la manière suivante :

Le devis de l'entreprise STOLLA est de 5 643.26 € HT

PLAN DE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION 2019

INVESTISSEMENTS 2019	DÉPENSES HT			Aide SIEGE	%	Fonds propres	%
Remplacement lampes éclairage public par des modules à sources LED Route des Nations et Hameau de Mesnil Girault	5 643.26 €			3 951.00 €	70	1 692.26 €	30
TOTAUX	5 643.26 €			3 951.00 €		1 692.26 €	

En conséquence,
Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2019,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération
- Le non commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

12/ Constat fin de bail – Proposition nouveau bail

VU la lettre recommandée avec accusé de réception du 24 janvier 2018,
VU l'extrait Kbis de Monsieur Flahaut,
VU le bordereau de situation des impayés fournis par le comptable public,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONSTATE

- La fin du bail du restaurant « AU REPOS DE LA VALLEE » à la Société Au Repos de la Vallée de la Juine
- Les impayés s'élevant 2 700.00 €,

DECIDE la mise en place d'un bail dérogatoire sur deux années et fixe le montant du prochain loyer mensuel à six cents euros - 600 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

18/ Demande d'aide à l'investissement culturel au conseil Départemental

Le Conseil Départemental, au travers de la direction de la culture et de l'action internationale, a mis en place un dispositif d'aide à l'investissement culturel.
Dans le cadre de la rénovation de la Haute Auberge, il convient de restaurer la tour dont les travaux s'élèvent à 20 130.44 € (vingt mille cent trente euros et quarante-quatre cents) qui se composent comme suit :

Le devis de l'entreprise Artfer est de 13 239.73 € HT

Le devis de l'entreprise Artfer est de 1 539.11 € HT

Le devis de l'entreprise BAUM est de 5 351.60 € HT

PLAN DE FINANCEMENT DE LA DEMANDE D'AIDE 2019

INVESTISSEMENTS 2019	DÉPENSES HT		Aide Conseil Départemental	%	Fonds propres	%
Fabrication et pose escalier + garde-corps	13 239.73 €		10 592.00 €	80	2 647.73 €	20
Fabrication et pose porte entrée sécurité	1 539.11 €		1 232.00 €	80	307.11 €	20

Fourniture et pose porte et fenêtres	5 351.60 €		4 282.00 €	80	1 069.60 €	20
TOTAUX	20 130.44 €		16 106.00 €		4 024.44 €	

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2019, sous réserve de l'accord de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération
- Le non commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

Informations diverses

Monsieur le Maire présente la première ébauche d'une médaille représentant la commune, réalisée par Monsieur Gaëtan Ader. Il conviendra de se rapprocher du Conseil Départemental et du Conseil Régional en vue de trouver les fonds nécessaires à l'impression de cette médaille (coût : environ 10000 € pour 100 médailles)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 45